



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'AFEJI

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste **de tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion de **parcours** au bénéfice des publics et des professionnels de l'AFEJI, sur la période **de janvier à mai 2019**.

Date limite de dépôt de candidatures :

9 novembre 2018

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'AFEJI accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'ESAT Les Ateliers de la Lys à La Chapelle d'Armentières et Bailleul, du SISEP et de la MAS Du nouveau monde à la Chapelle d'Armentières et de la MAS Cœur de vie à Bois-Grenier.¹

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquiescer une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ ESAT : Etablissement et Services d'Aide par le Travail / SISEP : Service d'Insertion Sociale Et Professionnelle / MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'AFEJI souhaite expérimenter une MiAA au sein de 4 de ses structures : l'ESAT Les Ateliers de la Lys à la Chapelle d'Armentières et Bailleul, du SISEP et de la MAS Du nouveau monde de la Chapelle d'Armentières, et de la MAS Cœur de vie de Bois-Grenier.

Les enjeux de cette résidence mission sont de :

- sensibiliser les usagers et les professionnels à l'art et à la culture ;
- permettre aux différents publics de vivre une rencontre artistique inédite au sein de leurs nouveaux lieux de vie et de travail et, par son intermédiaire, d'en bousculer la vision ;
- faire émerger de nouvelles appétences artistiques ;
- partager le processus créatif d'un artiste ;
- se laisser surprendre par les gestes artistiques ;
- contribuer à poser un nouveau regard en interrogeant les perceptions de chacun sur leurs pratiques ;
- surprendre les routines mises en place, stimuler la capacité de chacun à imaginer d'autres pratiques et usages, d'autres trajectoires ;
- créer des passerelles entre différentes structures et publics de l'AFEJI, ainsi qu'avec les acteurs locaux.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question de **parcours, de déplacements, ou encore de chemins**.

Cette thématique a été imaginée parce que les structures concernées sont actuellement en mutation suite au déménagement d'une structure ou à la création d'une autre. S'appuyant sur ce contexte singulier à l'origine de nombreux changements, la MiAA est envisagée comme un projet commun à un territoire, à un ensemble de structures, mêlant lieux de vie, lieux de travail et lieux extérieurs. En invitant et partageant le processus de travail d'un artiste dans ces nouveaux lieux, les personnes accueillies, les salarié(e)s et d'éventuels autres acteurs locaux - comme les familles - pourront explorer de façon spécifique ces nouveaux sites, y imaginer des usages différents et interroger les méthodes d'accompagnement des équipes dans ce cadre.

Comment faciliter et ancrer progressivement l'appropriation de nouveaux lieux de vie (professionnels et résidentiels), de nouvelles trajectoires, de nouveaux circuits ?

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **10 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise **entre janvier et mai 2019**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 500 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'AFEJI sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : AFEJI

L'AFEJI est une association laïque, indépendante de toute conception politique ou religieuse. Régie par la loi du 1er juillet 1901, elle est reconnue « association de bienfaisance » et a pour ambition de lutter contre toutes les formes d'exclusion engendrées par les évolutions de nos modes de vie.

L'AFEJI demeure fidèle à ses valeurs fondatrices de respect des personnes, de laïcité et de citoyenneté. Les salariés et membres bénévoles de l'AFEJI répondent ensemble aux 4 objectifs communs définis dans le projet associatif :

- la réactivité et l'adaptation aux nouveaux besoins ;
- l'amélioration permanente de l'accueil et du service ;
- la valorisation des usagers et de leur place dans la société ;
- la valorisation des bénéficiaires et de leur famille à la vie de l'association.

L'AFEJI intervient sur l'ensemble du secteur social, sanitaire et médico-social qui couvre le handicap physique, la déficience intellectuelle, la souffrance psychique, les troubles du comportement, les handicaps familiaux et sociaux. Elle assure la formation, l'éducation, la rééducation et les soins des usagers accueillis dans de nombreux établissements répartis sur l'ensemble du département du Nord - du Littoral à l'Avesnois. Chaque structure est spécialisée pour répondre aux attentes et aux besoins d'un public.

L'AFEJI, gère 98 établissements et services, accueille près de 13 000 personnes chaque année, emploie plus de 2 600 collaborateurs.

Les établissements concernés par le projet :

- **La MAS Du nouveau Monde**, située à la Chapelle d'Armentières et **la MAS Cœur de vie**, située à Bois-Grenier accueillent des hommes et femmes de 18 à 60 ans porteurs de polyhandicaps physique, psychique et mentale, ou handicap rare et complexe.
Le projet des deux maisons d'accueil spécialisées est d'accompagner chaque personne dans les différents actes de la vie quotidienne, ainsi qu' au travers d'activités éducatives et occupationnelles.
- **L'ESAT Les Ateliers de la Lys**, situé à la Chapelle d'Armentières et sur Bailleul, est une structure médico-sociale prenant en charge des adultes en situation de handicap orientés par la MDPH.
Il propose des activités professionnelles et des soutiens médico-sociaux-éducatifs.
- **Le SISEP**, situé à la Chapelle d'Armentières, est un service d'insertion professionnelle pour des personnes en situation de handicap orientées vers le milieu protégé et travaille sur leur employabilité (leur savoir-faire, leurs habiletés sociales et leur valeur du travail).
Pour les publics en situation de handicap en défaut ou en rupture d'accompagnement, le SISEP permet de les soutenir dans leurs parcours d'insertion professionnelle.

Les travailleur(se)s sont des hommes et des femmes qui ont entre 18 ans et 60 ans; il(elle)s sont accompagné(e)s en journée en structure de travail protégé ou vers et dans le milieu ordinaire. Il(elle)s présentent une déficience intellectuelle, une souffrance psychique, un trouble envahissant du développement ou des troubles liés à des addictions.

Les professionnels des 4 structures composent une équipe pluridisciplinaire qui regroupe des moniteur(rice)s d'ateliers, des professionnel(le)s du médico-social, des personnel(le)s soignant(e)s, des professionnel(le)s sur des actions supports transversales (secrétariat, repas, comptabilité, direction, etc.).

Les fiches de présentation synthétiques de l'ESAT et de la MAS Du nouveau Monde sont fournies en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 9 novembre 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance*.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : ptoulotte@afeji.org et claire.gouelleu@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA AFEJI / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 7 décembre 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Pascaline Toulotte, directrice adjointe de l'ESAT et du SISEP ;
- Christine Bernard, animatrice à l'ESAT ;
- Véronique Hermel, animatrice à la MAS Du nouveau Monde ;
- *En qualité de membres invités, Claire Gouelleu, chargée de mission DRAC/ARS Culture-Santé et Audrey Ardouin, son adjointe. Stéphanie Lecuyer, chargée de mission à la direction territoriale AFEJI Lille Métropole ;*

Coordinatrice générale

- Pascaline Toulotte, directrice adjointe de l'ESAT et du SISEP de la Chapelle d'Armentières.

Référentes opérationnelles

- Christine Bernard, animatrice à l'ESAT ;
- Christelle Lienart, animatrice à l'ESAT ;
- Annabelle Laforge, animatrice à l'ESAT ;
- Véronique Hermel, animatrice à la MAS Du nouveau Monde ;
- Chloé Montaigne, éducatrice spécialisée à la MAS Du nouveau Monde,
- Nathalie Truffaux, éducatrice spécialisée à la MAS Cœur de Vie.

Des ambassadeurs seront identifiés au sein de chaque structure, leurs identités seront communiquées à l'artiste au début de la résidence ; ils seront un relai opérationnel pour l'artiste en cas d'absence ou d'indisponibilité des référents.

Présentation des établissements concernés



ESAT LES ATELIERS DE LA LYS



NOTRE MISSION

- L'ESAT¹ est une structure médico-sociale. Nous prenons en charge des adultes en situation de handicap orientés par la MDPH. Nous proposons des activités professionnelles et des soutiens médico-sociaux-éducatifs.

LES PERSONNES QUE NOUS ACCOMPAGNONS

- Des adultes de 18 à 60 ans présentant une ou plusieurs déficiences : Intellectuelle, psychique, motrice ou sensorielle.
- Plus d'un tiers de notre public présente une souffrance psychique comme handicap principal ou associé. Près d'un quart des usagers est à temps partiel.
- Évolution de la typologie de la population (TED, vieillissement, Addictions, souffrance psychique).

« Savoir conjuguer activités professionnelles et soutien médico-social-éducatif »

NOTRE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

- Prise en charge adaptée autour de projets personnalisés favorisant l'insertion sociale et professionnelle.
- L'ESAT dispose d'un SISEP², seuls 10 SISEP existent en France. L'ESAT est l'un des pilotes du Réseau Différent&Compétent en 59/62 pour la RAE³.

NOS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Adaptation prospective à l'évolution des publics, diversification des activités professionnelles et notamment hors murs, poursuite de la mise en place d'une organisation apprenante, inscription dans l'ESS⁴, par le biais d'une comitologie efficiente.

¹ Etablissement et Service d'Aide par le Travail

² Service d'Insertion Sociale et Professionnelle

³ Reconnaissance des Acquis de l'Expérience

⁴ Economie Sociale et Solidaire

FICHE D'IDENTITÉ

Date de création	→	8 / 07 / 1982
Date d'ouverture	→	1 / 12 / 1982
Capacité d'accueil	→	124 ETP
Modalités d'accueil et d'accompagnement	→	Le candidat doit disposer d'une reconnaissance de travailleur handicapé et d'une orientation ESAT délivrées par la MDPH
Modalités d'admission	→	Inscription sur liste d'attente, étude de la demande en commission d'admission
Équipe de professionnels	→	30 salariés (service médico-social-éducatif, service atelier, services transversaux)
Autorité(s) de contrôle et Tarification	→	ARS

EXPRESSION ET PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- CVS (Conseil de la Vie Sociale), réunion mensuelle des délégués avec la Directrice et la chef de service MSE, nomination d'un RQU (Réfèrent Qualité Usagers), parrainage des nouveaux usagers par des anciens, commission cuisine avec le prestataire, réunion bi-annuelle de l'ensemble des usagers avec le chef d'atelier ...

PARTENARIATS ET OUVERTURE

- EPSM⁵, services de santé, structures d'hébergements, CIM⁶, CRA⁷, MDPH⁸, ARS⁹, ANDICAT¹⁰, CREHPSY¹¹, Différent&Compétent réseau, ESATs de la métropole, CCI, entreprises du secteur marchand, SPSH¹² Armentières, mandataires judiciaires, réseau liste d'attente, ...

COORDONNÉES ÉTABLISSEMENT

139, rue Léon Beauchamp – 59 930 La Chapelle d'ARMENTIERES

Tél: 03.20.35.45.00 - Fax : 03.20.35.40.10

esatlys@afeji.org

Nom de la Directrice : Laura PLAZANET

⁵ Établissement Public de Santé Mentale

⁶ Commission Itinéraire Métropole

⁷ Centre Ressources Autismes

⁸ Maisons Départementales des Personnes Handicapées

⁹ Agences Régionales de Santé

¹⁰ Association Nationale des Directeurs et Cadres des ESAT

¹¹ Centre de Ressources sur le Handicap PSYchique

¹² Service Promotion de la Santé Handicap



NOTRE MISSION

- La Maison d'Accueil Spécialisée a pour vocation d'assurer aux personnes :
 - Un mode d'accueil et d'hébergement adapté aux spécificités et besoins de chacune d'entre elles ;
 - Des soins médicaux et paramédicaux constants ;
 - Des actions éducatives personnalisées, conçues et revues au rythme de l'évolution des situations.

LES PERSONNES QUE NOUS ACCOMPAGNONS

- Les personnes accompagnées par la MAS sont des adultes se trouvant en situation de poly handicap ou de pluri-handicap.

NOTRE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

- Proposer un projet éducatif et un projet de soins personnalisé à chaque résident
- Favoriser le maintien des liens résident-famille.
- Proposer des activités diverses et variées afin de s'adapter aux besoins de chaque résident : atelier esthétique, balnéothérapie, atelier créatif-déco, atelier chant-musique, atelier d'expression corporelle, parcours sensori moteur, atelier jardinage, cuisine, sorties extérieures...

« Un établissement où il fait bon vivre dans une ambiance sereine avec un accompagnement en soins médicaux, éducatifs et rééducatifs adapté et de qualité »

NOS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- **Travailler la valorisation des rôles sociaux (VRS)**
- **Développer les outils de communication non verbale**
- **Améliorer la prise en charge de la douleur**

FICHE D'IDENTITÉ

Date de création	→	26 / 06 / 2008
Date d'ouverture	→	30 / 09 / 2012
Capacité d'accueil	→	44 personnes
Modalités d'accueil et d'accompagnement	→	34 places en accueil permanent, 8 places en accueil de jour et 2 places en accueil temporaire.
Modalités d'admission	→	Avoir plus de 20ans, avoir une notification MAS adaptée au type d'accueil (permanent, de jour, temporaire)
Équipe de professionnels	→	Une équipe médicale, paramédicale, éducative, administrative, des services généraux et une direction.
Autorité(s) de contrôle et Tarification	→	Agence Régionale de Santé (ARS) du Nord

EXPRESSION ET PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Un Conseil de Vie Sociale, une commission restauration, des assemblées des résidents.

PARTENARIATS ET OUVERTURE

- **Médical** : CH d'Armentières, CHRU de Lille, Pharmacie du P'tit Belgique, Handident, Ecole de pédicure...
- **Educatif** : Ferme Pédagogique de Pérenchies, Centre Equestre de Bailleul, Cirque Educatif de Lomme, Balnéothérapie de l'IEM d'Houplines, jardins ouvriers...

MAS du NOUVEAU MONDE

8 rue de Rto - 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
Tél : 03.20.30.14.97 - Fax : 03.20.30.37.77
masnmonde@afeji.org
Directeur : Mr Claude DOOZE